

2025

RAPPORT ANNUEL sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre	2
1. Historique.....	2
2. Territoire	2
3. Compétences	3
4. Fonctionnement.....	3
Les collectes de déchets	4
1. Le Porte-à-Porte	4
2. L'apport volontaire	6
3. Le quai de transfert.....	9
4. Les déchèteries	10
Le traitement des déchets	14
1. Les ordures ménagères.....	14
2. Les recyclables	14
3. Les déchèteries	16
Les coûts du service déchets (en € TTC)	18
1. Les dépenses des prestations OMr, Recyclables et Verre.....	18
2. Les déchèteries	19
3. Le budget global du service déchets.....	21
4. Les différentes recettes du service	23
La prévention des déchets	25
1. Promouvoir le compostage domestique auprès des foyers	25
2. Promouvoir le compostage auprès des cantines scolaires	26
3. Sensibiliser les habitants.....	26
4. Promouvoir le réemploi	27
Les collectes spécifiques	27
1. Collecte des déchets d'amiante lié sur rendez-vous	27
2. Opération « Hauts-de-France Propres »	28
Annexe 1 : Calendriers de collectes	29
Annexe 2 : Calendriers de collectes des professionnels	30
Annexe 3 : Les horaires des déchèteries.....	31
Annexe 4 : Les marchés publics de prestation	32
Synthèse des chiffres clés 2025	33

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

1. Historique

La Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre est issue, au 1^{er} janvier 2017, de la fusion de trois communautés de Communes : Communauté de Communes Authie-Maye, Communauté de Communes du Canton de Nouvion et Communauté de Communes du Haut-Clocher. L'EPCI assure diverses compétences dont la gestion des « déchets ménagers ».

2. Territoire

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre regroupe 70 communes et hameaux sur un territoire de 784 km² et représente une population de 32 784 habitants.



Cependant, cette population fluctue de manière conséquente en fonction de la saisonnalité du fait de la présence de communes touristiques et d'une zone côtière fortement fréquentée.

On peut d'ailleurs noter la présence de nombreuses résidences secondaires (39% du parc de logements majoritairement situés sur les 7 communes littorales) et de campings.

Ce territoire, situé au nord de la sous-préfecture d'Abbeville, est à la fois touristique par la présence du littoral et des communes de Rue, Crécly-en-Ponthieu, Saint-Riquier, Long mais aussi rural par la présence de nombreuses petites communes.

Deux communes ont fusionné au 1^{er} janvier 2025 : Bussus-lès-Yaucourt et Bussus-les-Bains pour former la commune nouvelle de Bussus-lès-Yaucourt.

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
080-200070936-DE_2026_167-DE
A G E D I

3. Compétences

La CCPM exerce la compétence collecte et traitement auprès des 70 communes qui la composent.

Elle assure la collecte des déchets des particuliers et des professionnels puis leur valorisation ou leur élimination dans le respect des règles en la matière.

Les flux pris en charge sont les Ordures ménagères résiduels (OMr), les Recyclables (papiers et emballages), le Verre et les déchets spécifiques en déchèteries.

Elle prend également des mesures pour prévenir les déchets, sensibiliser les habitants et usagers du service aux bonnes pratiques de tri et mettre en œuvre des actions qui visent à réduire la part des déchets non valorisés.

4. Fonctionnement

Le service est composé d'une responsable de service, d'une chargée de mission et de 8 gardiens de déchèteries dont l'un d'eux assure également les missions de coordinateur des déchèteries à 60% de son temps. Deux agents viennent en renfort administratif lors des congés. Les agents d'accueil des bureaux gèrent également les premières demandes d'information et la réalisation des cartes de déchèteries.

Une commission d'élus, sous la houlette du Vice-président Mathieu Doyer, valide les propositions du service qui seront ensuite présentées au bureau communautaire. Ces propositions sont ensuite actées en assemblée communautaire lorsqu'elles nécessitent la prise d'une délibération.

Les missions de collecte, transport et traitement des déchets sont réalisées en prestation de service par des entreprises privées via des marchés publics. Seuls le gardiennage et l'accueil des déchèteries sont effectués en régie.

Les collectes de déchets

1. Le Porte-à-Porte

Le territoire est desservi par 2 modes de collectes en porte-à-porte pour les OMr et les Recyclables :

- Une collecte hebdomadaire en benne bi-compartmentée en bac OMr et en sacs jaunes sur 53 communes



- Une collecte hebdomadaire en benne à préhension latérale en bac OMr et en bac Jaune sur 17 communes



Cette particularité est liée aux anciens territoires avant la fusion de 2017 et aux équipements déjà en place (bacs verts et jaunes à préhension latérale sur 17 communes).

Les collectes sont maintenues les jours fériés sauf Noël et est mis en place.

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
080-200070936-DE_2026_167-DE
A G E D I

➤ Les calendriers de collectes sont disponibles en annexe 1.

Des collectes supplémentaires d'OMr sont organisées sur les 3 communes côtières de Quend, Fort-Mahon et Le Crotoy avec une collecte supplémentaire pour les particuliers d'avril à septembre.

Compte-tenu des variations saisonnières de la population et des nombreux établissements touristiques (restaurants, campings...etc), les professionnels du territoire bénéficient de collectes supplémentaires d'OMr selon un planning spécifique et selon leur commune. (Annexe 2)

Les chiffres annuels de la collecte en Porte-à-porte :

Porte-à-Porte	Tonnages 2025	Kg/habitant 2025	Tonnages 2024	Kg/habitant 2024	Variation 2024/2025
OMr	10 402	317	10 634	324	- 2,2 %
Recyclables	1 882	57	1 959	60	- 3,9 %

L'ensemble des collectes en porte-à-porte est réalisé par la société Véolia, attributaire du marché public depuis le 1^{er} mai 2021.



Chaque foyer doit disposer d'un bac pour présenter les OMr à la collecte. Ce bac est fourni gratuitement par la CCPM. La collecte des ordures ménagères en vrac est refusée (application du règlement de collecte du 01/09/2022).

A ce jour, les couvercles des bacs OMr sont noirs. A noter que des bacs au couvercle bordeaux ou d'autres au couvercle vert sont également présents sur le territoire (lié à l'historique des territoires). L'harmonisation des couleurs de bacs se fera sur la durée.

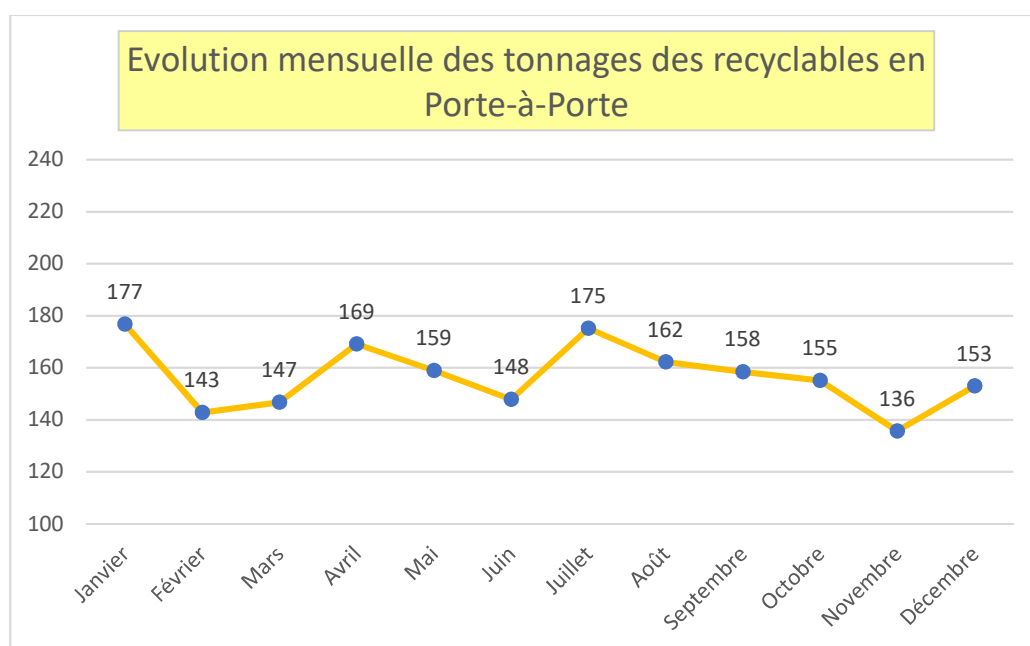
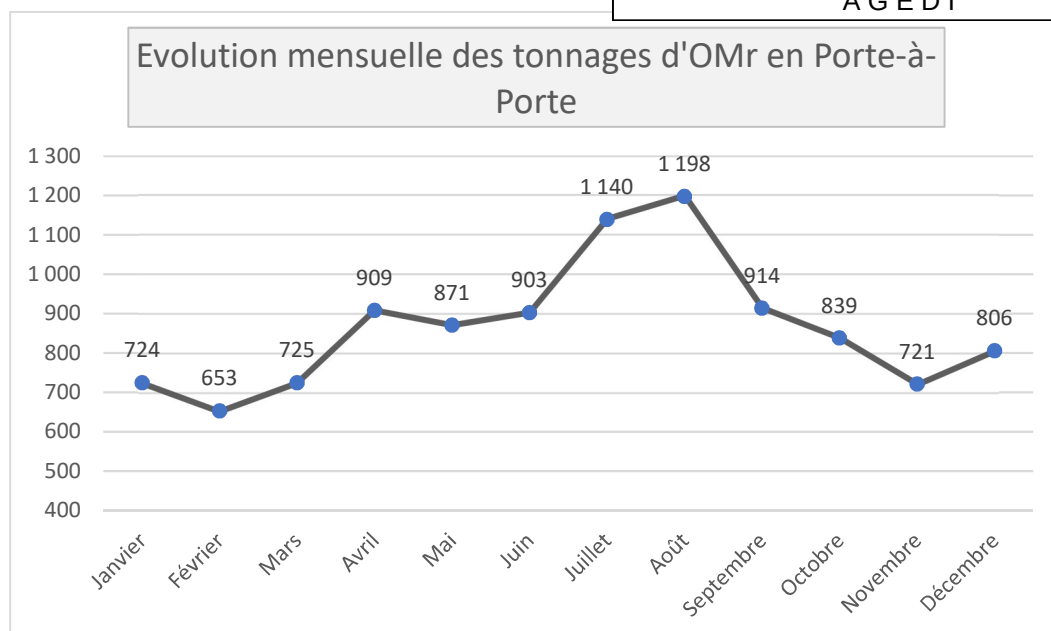
Pour les professionnels, le nombre et le volume des bacs mis à disposition dépend de son activité et de sa production de déchets.

Pour la collecte des Recyclables, des sacs jaunes spécifiques sont mis à disposition des habitants dans chaque mairie. Si des usagers disposent d'un bac personnel qui peut être levé par le camion, ils peuvent l'utiliser pour une présentation des emballages et papiers recyclables en vrac (sous réserve d'avoir apposé une signalétique type « TRI » sur le bac).

La CCPM achète et distribue autour de 400 000 sacs jaunes chaque année.

Sur le secteur en benne à préhension latérale, les usagers disposent d'un bac type pointe diamant au couvercle jaune. Le volume fourni est fonction du nombre d'habitant ou de l'activité pour les professionnels.

Evolution mensuelle des collectes en porte-à-porte et a



On note une hausse des tonnages sur les mois d'avril, mai, juin et septembre et aussi des pics sur juillet et août liés à la fréquentation touristique et plus particulièrement sur le flux OMr qui augmente de plus de 60% par rapport à la période hivernale.

2. L'apport volontaire

Les OMr, les Recyclables et le Verre sont collectés en apport volontaire. Cependant, les services sont différents selon les communes.

Le flux OMr est uniquement présent sur 5 communes : Crotoy, Rue et Crécy-en-Ponthieu. Le verre est collecté s

pas de collecte en porte-à-porte pour ce flux. Quand aux recyclables, les colonnes sont présentes sur les communes qui le souhaitent mais également sur les campings.

Les chiffres annuels de la collecte en Apport volontaire par flux :

Apport volontaire	Tonnages 2025	Kg/habitant 2025	Tonnages 2024	Kg/habitant 2024	Variation 2024/2025
OMr	414	13	370	11	+ 11,9 %
Recyclables	322	10	365	11	- 11,8 %
Verre	2 104	64	2 177	66	- 3,4 %



La prestation de collecte des colonnes d'apport volontaire est réalisée par la société Véolia depuis le 1^{er} février 2024 et suite à la relance de l'appel d'offres du fait des défaillances de l'ancien titulaire.

Cette prestation comporte 2 lots de collecte :

- 1^{er} lot qui concerne les OMr et les Recyclables
- 2^{ème} lot qui concerne la collecte du Verre

Pour ce deuxième lot, la société Véolia sous-traite avec l'entreprise Minéris qui effectue la collecte du verre sur une grosse partie des communes hors littorales pour le compte de Véolia.

Sur le territoire, il y a environ 300 colonnes mises à disposition des habitants (185 colonnes Verre, 105 colonnes Recyclables, 15 colonnes OMr dont certaines sont réservées exclusivement aux campings). La majorité des colonnes sont aériennes ; seuls 8 points sont des colonnes enterrées avec les 3 flux disponibles (2 points disponibles sur les communes de Quend, Fort-Mahon, Le Crotoy et 1 point disponible sur les communes de Rue et Crécy-en-Ponthieu).

Evolution mensuelle des collectes en apport volontaire

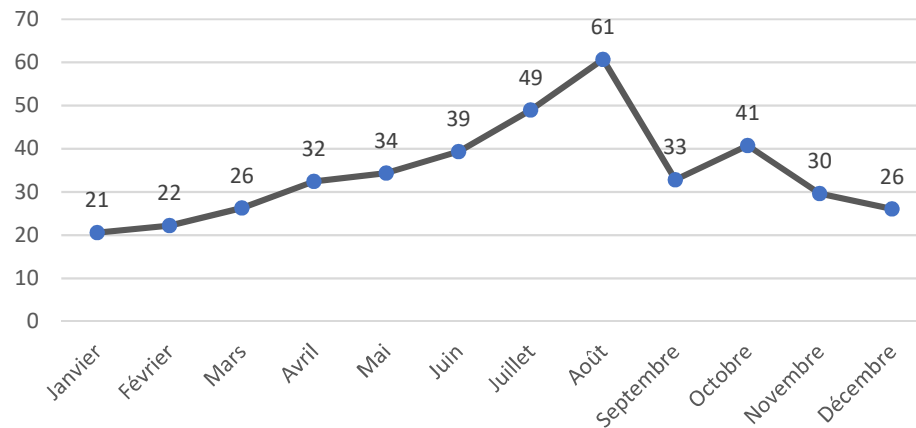
Date de transmission de l'acte: 12/10/2026

Date de reception de l'AR: 12/10/2026

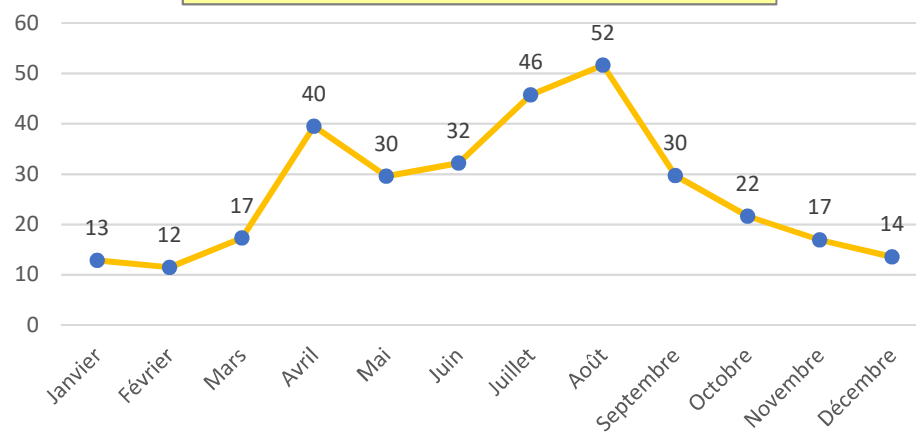
080-200070936-DE_2026_167-DE

A G E D I

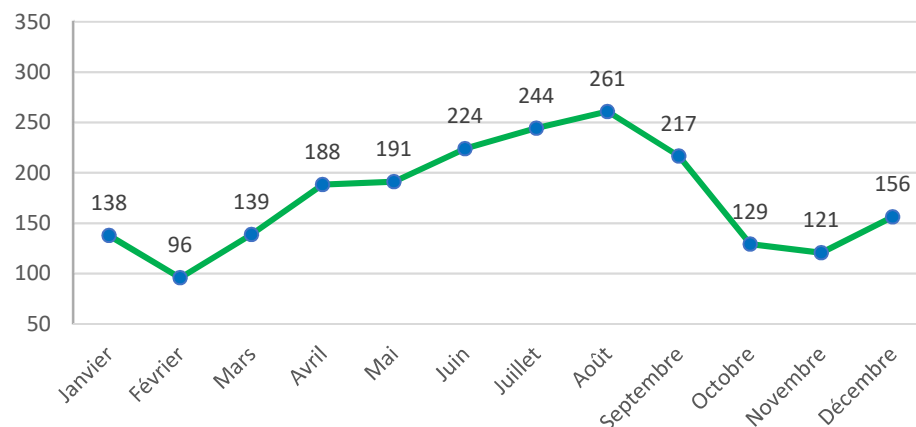
Evolution mensuelle des tonnages d'OMr en Apport Volontaire



Evolution mensuelle des tonnages des Recyclables en Apport Volontaire



Evolution mensuelle des tonnages du Verre en Apport Volontaire



On note également des hausses de tonnages en avril/m sur les 3 flux en juillet et août, liés à la fréquentation tou

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
080-200070936-DE_2026_167-DE
A G E D I

Evolution des tonnages de 2020 à 2025 tous modes de collectes confondus :

Porte-à-porte et Apport volontaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OM	10 909	11 163	11 192	10 925	11 004	10 816
OM en Kg/habitant	329	337	338	332	335	330
Recyclables	2 050	2 232	2 231	2 277	2 324	2 204
Recy. en Kg/habitant	62	67	67	69	71	67
Verre	1 958	2 104	2 133	2 099	2 177	2 104
Verre en Kg/habitant	59	63	64	64	66	64

On peut noter que le tonnage du flux OMr est plutôt stagnant avec tout de même une légère baisse de 3,1 % depuis 2021.

Le tonnage du flux Recyclables a connu une belle hausse entre 2020 et 2021 du fait notamment à la mise en place fin 2019 de la collecte en porte-à-porte et en sacs sur le territoire du Haut-Clocher qui était à l'époque desservi uniquement en apport-volontaire. Cependant, les tonnages sont depuis plutôt stagnants (67 kg/an/habitant) hormis en 2024 où il y avait une légère hausse (71 kg/an/habitant).

Le tonnage du Verre est lui plutôt stable depuis 2021.

3. Le quai de transfert

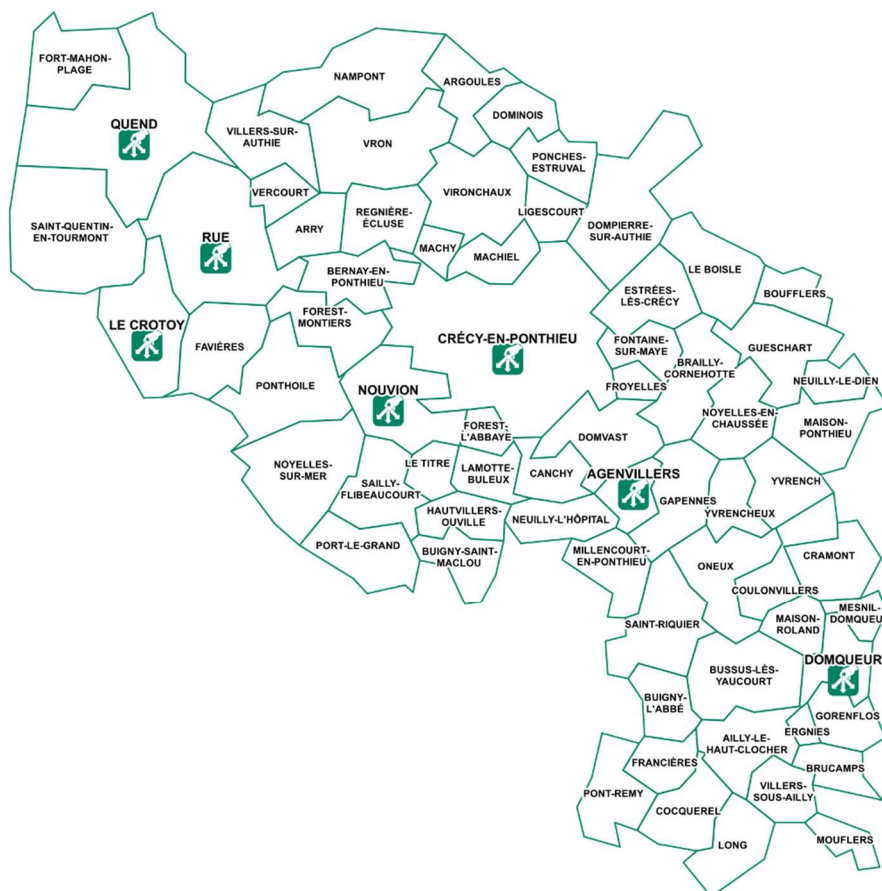
Les camions d'OMr et de Recyclables en provenance des collectes en Porte-à-Porte et en Apport volontaire sont vidés au quai de transfert de Regnière-Ecluse dans des caissons dédiés par flux, et avant leur transport vers les exutoires de traitement.

Ce regroupement permet à la fois de continuer de collecter les déchets même le week-end lorsque les exutoires sont fermés mais également d'optimiser les coûts de transport vers les centres de traitement respectifs qui sont assez éloignés du territoire de la CCPM (entre 70 et 80 km selon les sites).

Les équipements du site de Regnière-Ecluse appartiennent à la CCPM qui en attribue la gestion, via appel d'offres, à une société privée. En 2025, c'est la société Véolia qui en avait la responsabilité. Quant au terrain où se situe le quai, il appartient à la commune.

4. Les déchèteries

La CCPM possède 7 déchèteries sur son territoire situées sur les communes suivantes : Agenvillers, Crécly-en-Ponthieu, Domqueur, Le Crotoy, Novvion, Quend et Rue.



L'accès est gratuit pour les habitants du territoire munis de la carte.

Les professionnels sont facturés selon le volume et le type de déchets déposés. Une carte leur est établie lorsque leur siège est sur une des 70 communes de la CCPM. Pour les autres, ils peuvent déposer en déchèterie lorsqu'ils ont un chantier sur le territoire et sont également facturés dans les mêmes conditions.



Pour tous les types d'usager, les apports sont limités à 2m³ par jour et par déchèterie pour ne pas saturer les bennes et permettre une meilleure gestion des rotations de ces dernières de manière à refuser le moins possible d'usager.

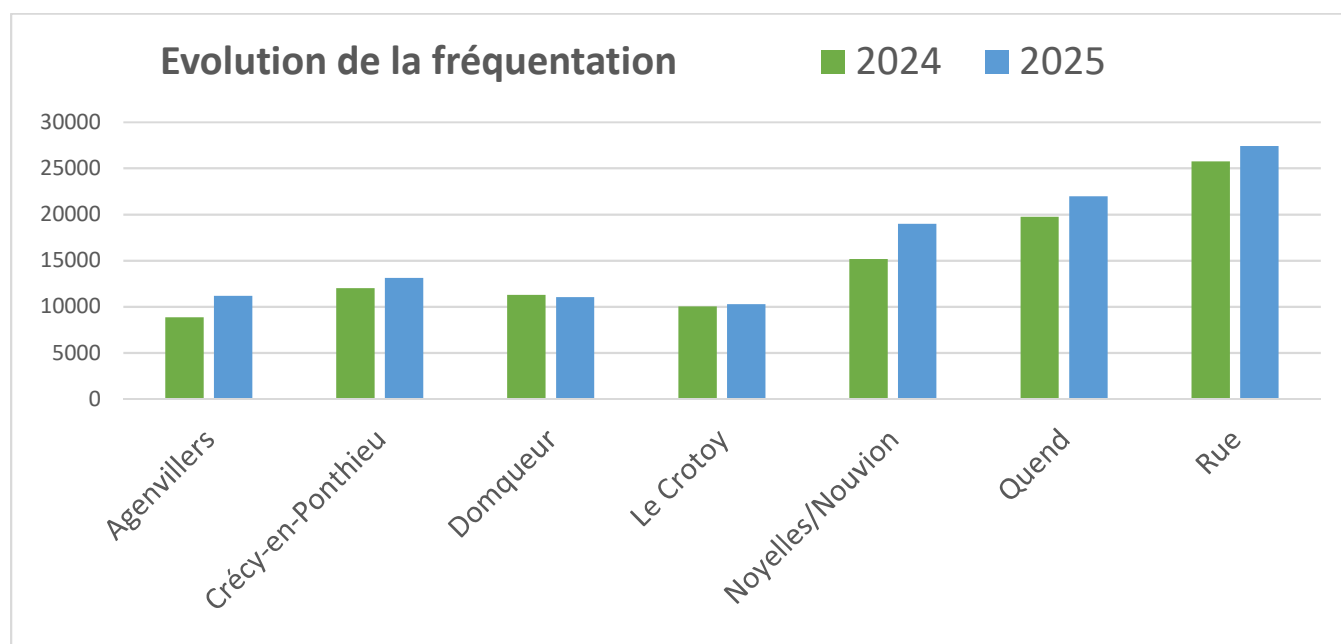
Les déchetteries sont ouvertes de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45 d'octobre à mars ; et de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45 d'avril à septembre. Les jours de fermeture varient suivant les sites (horaires en annexe 3). Six des 7 déchèteries sont ouvertes les dimanches matin d'avril à septembre. Les déchèteries sont fermées tous les jours fériés.

Nombre de passages en déchèteries en 2025 :

Agenvillers	Crécy-en-Ponthieu	Domqueur	Le Crotoy	Nouvion	Quend	Rue	TOTAL
11 173	13 125	11 045	10 264	18 969	21 977	27 414	113 967

Evolution par rapport à l'an dernier : 10,8 % de plus (102 798 passages en 2024)

A noter : quelques données de passages 2024 pour Agenvillers sont manquantes suite à des problèmes matériels (PDA en panne).



Déchèterie de Nouvion

Tonnages 2025 des déchets collectés en benne :

	Bois	Cartons	Ferrailles	Déchets Verts	Gravats	Encombrants	TOTAL	Part par déchèterie
Agenvillers	131,38	34,18	45,18	419,46	289,52	319,62	1 239,34	10%
Crécy-en-Ponthieu	169,88	46,70	72,12	486,66	385,50	511,84	1 672,70	14%
Domqueur	125,72	37,34	49,99	424,90	261,00	389,52	1 288,47	10%
Le Crotoy	102,53	39,48	40,26	316,44	248,18	279,22	1 026,11	8%
Nouvion	150,00	38,40	59,48	753,84	454,46	565,94	2 022,12	16%
Quend	187,50	92,42	66,20	978,84	472,04	664,92	2 461,92	20%
Rue	-	106,42	92,00	776,78	521,60	1 187,60	2 684,40	22%
TOTAL	867,01	394,94	425,23	4 156,92	2 632,30	3 918,66	12 394,96	
Part par flux	7%	3%	3%	34%	21%	32%		

Autres tonnages (hors bennes) :

	DEEE*	Ecomaison	DDS**	Eco-DDS	Piles
Agenvillers	40,92	88,25	14,72	2,18	0,288
Crécy-en-Ponthieu	62,40	120,35	26,68	-	0,424
Domqueur	49,19	81,78	12,90	1,91	0,217
Le Crotoy	41,40	68,84	15,08	-	0,277
Nouvion	59,35	113,46	27,09	-	0,481
Quend	64,06	144,60	25,39	-	0,211
Rue	85,50	104,07	33,41	-	0,582
TOTAL	402,80	721,35	155,27	4,09	2,48

* DEEE = déchets d'équipements électriques et électroniques **DDS = Déchets Diffus Spécifiques

D'autres flux font l'objet de collectes spécifiques dont les tonnages, plus anecdotiques, ne sont pas indiqués ici : huiles de vidange, huiles alimentaires, cartouches d'encre, ampoules/néons...

Evolution des tonnages en bennes depuis 2020 par déc

	TOTAL 2020	TOTAL 2021	TOTAL 2022	TOTAL 2023	TOTAL 2024	TOTAL 2025
Agenvillers	1 059,46	1 259,04	1 110,05	1 202,16	1 160,94	1 239,34
Crécy-en-Ponthieu	1 458,54	1 992,88	1 784,24	1 750,72	1 763,50	1 672,70
Domqueur	891,36	1 634,15	1 403,80	1 434,08	1 352,08	1 288,47
Le Crotoy	1 270,81	1 545,60	1 399,08	1 274,54	1 203,14	1 026,11
Noyelles-Nouvion	1 839,45	2 506,60	2 096,93	2 135,79	1 962,58	2 022,12
Quend	2 127,09	2 361,34	2 101,47	2 754,35	2 824,61	2 461,92
Rue	2 070,33	2 759,38	2 530,49	2 684,33	2 622,48	2 684,40
TOTAL	10 717,04	14 058,99	12 426,06	13 235,97	12 889,33	12 394,96

A noter : Il y a moins de tonnages en 2020 puisque les déchèteries sont restées fermées quelques semaines pendant la période de confinement liée à l'épidémie de Covid.

On peut noter que plus des 42 % des tonnages proviennent des déchèteries de Rue et Quend.

Evolution des tonnages en bennes depuis 2020 par flux de déchets :

	TOTAL 2020	TOTAL 2021	TOTAL 2022	TOTAL 2023	TOTAL 2024	TOTAL 2025
Bois	548,30	957,72	714,88	741,90	884,26	867,01
Cartons	219,62	331,98	309,32	344,20	331,24	394,94
Ferrailles	381,18	475,64	396,11	396,66	427,56	425,23
Déchets Verts	2 948,86	4 555,43	3 864,91	4 675,03	4 659,44	4 156,92
Gravats	1 992,02	2 626,60	2 475,84	2 657,19	2 408,67	2 632,30
Encombrants	4 627,06	5 111,62	4 665,00	4 420,99	4 178,16	3 918,66
TOTAL	10 717,04	14 058,99	12 426,06	13 235,97	12 889,33	12 394,96

Point positif : les tonnages d'encombrants sont en baisse depuis la mise en place des bennes Ecomaison sur les déchèteries qui ont permis un meilleur tri des déchets déposés initialement en encombrants. Matelas, meubles, mobiliers etc sont désormais détournés vers la benne Mobilier.

Et depuis 2025, les jeux, jouets et les matériels de bricolage hors d'usage (hors ceux considérés comme DEEE) sont également sortis des encombrants et peuvent désormais être déposés dans la benne d'Ecomaison avec le mobilier. Pour les objets de petites tailles de cette catégorie, deux caisses de 600 litres sont mises à disposition par l'Eco-organisme sur chaque déchèterie.

Le traitement des déchets

1. Les ordures ménagères

Les ordures ménagères résiduelles sont transportées par camion et vidées au centre d'enfouissement technique sur le site Secode à Boves pour être enfouies.

Les déchets sont placés dans une grande alvéole, qui a une durée d'exploitation de 2 ans et qui est équipée d'un réseau de drains permettant l'évacuation des lixiviats (jus produits sous l'action de l'eau de pluie et de la dégradation des déchets). Ces eaux sont traitées en station d'épuration sur site.

Les biogaz, générés par la fermentation des déchets, sont également collectés et valorisés sous forme d'énergie.



Les casiers sont refermés une fois remplis et les effluents continuent d'être traités.

Le traitement des ordures ménagères fait l'objet d'un marché attribué à la société Véolia depuis le 1^{er} mai 2021.

Alvéole en préparation au centre Secode de Boves

2. Les recyclables

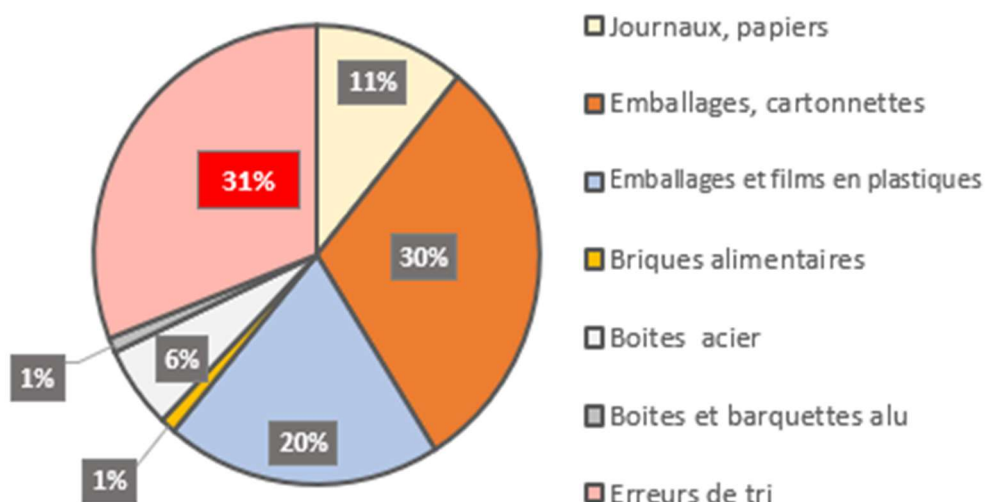
Les déchets d'emballages et de papiers sont amenés au centre de tri multi-matériaux Véolia à Amiens dans la zone industrielle nord, attributaire du marché de tri.

Les déchets entrants sont déposés sur un tapis de tri et séparés mécaniquement et optiquement par matière, puis par un contrôle qualité manuel en fin de parcours.

Une fois séparé par matière, les emballages ou papiers sont mis en balle en vue d'être acheminés vers des usines de recyclage.



Répartition par matières entrantes



Répartition des tonnes entrantes et livrées en 2025 par matière :

Code déchets	Descriptif	Entrées au centre de tri	Livrées aux repreneurs	Stock fin 2025 au centre de tri
JMR 1.11	Journaux, Papiers...	180,50	384,90	105,913
EMR 5.02	Emballages cartonnets	510,52	533,56	24,564
Mix PET Foncé	Emballages en plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes...)	32,13	39,20	-1,596
Mix PET Clair		136,68	144,84	-11,339
Mix PEHD		47,32	71,35	-19,417
Tétra 5.03	Briques alimentaires	18,31	24,27	-2,25
Acier	Boîtes de conserve	96,93	100,26	-6,052
Aluminium	Boîtes et barquettes alu	17,09	15,62	2,703
GM 1.02	Mélange Papier/Cartons	14,69	0	54,451
PP	Emballages en plastiques (pot, barquettes...)	30,53	23,61	10,329
PS		0,65	0	0
Film PE	Films plastiques	83,82	30,48	59,036
TOTAL		1 169,17	1 368,09	
Refus de tri	Erreurs de tri	512,14		



Seuls les déchets non conformes, appelés « erreurs de tri », font l'objet d'un enfouissement au centre Véolia/Secode de Boves. Ce sont par exemples les jouets en plastiques, les masques, les essuie-mains, les objets en bois...etc qui ont été mis par erreur dans les bacs ou sacs jaunes.

Il y a eu 512,14 tonnes d'erreur de tri cette année soit plus de 23 % du tonnage collecté dans les bacs et les sacs jaunes. Ces erreurs engendrent des frais supplémentaires pour le service mais évitables. Alors

pour tenter réduire ces erreurs souvent liées à une méconnaissance des consignes de tri, deux ambassadeurs du tri ont intégré le service en janvier 2025 afin de sensibiliser les habitants et les professionnels aux bons gestes de tri et de contrôler les présentations des déchets en porte-à-porte.

3. Les déchèteries

Chaque benne et déchet déposé en déchèteries fait l'objet d'un traitement dans un exutoire spécifique pour être soit recyclé sur place, soit préparé pour être ensuite dirigé vers un site de valorisation.

Les déchets mis dans la benne « encombrants » sont triés afin d'extraire la matière encore valorisable qui est présente dans cette benne. Seuls les déchets résiduels et non valorisables issus de cette benne font l'objet d'un enfouissement dans un centre spécifique dédié.

Le traitement des déchets en benne fait l'objet de marchés spécifiques en plusieurs lots. Les attributaires de ces lots sont notés dans le tableau ci-dessous.



Listes des exutoires par flux :

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
 Date de reception de l'AR: 12/10/2026
 080-200070936-DE_2026_167-DE
 A G E D I

Flux de déchets	Exutoire	Type de traitement
Tri et traitement des encombrants	Site ASTRADEC à Beaumerie-Saint-Martin (62)	Tri pour valorisation matière et enfouissement avec valorisation énergétique pour la part non valorisable
Valorisation des métaux ferreux et non ferreux	Site de tri REVIVAL-DERICHBOURG à Abbeville (80)	Tri et recyclage
Traitement des gravats et autres déchets inertes	Carrières SAVREUX au Crotoy (80)	Stockage ou remblais
Valorisation des cartons	Centre de tri VEOLIA à Amiens (80)	Recyclage
Valorisation des déchets verts	Site de compostage SEDE à Regnières-Ecluse (80) et AGRICOMPOST à Buigny-l'Abbé (80)	Compostage
Valorisation ou élimination du bois	Site ASTRADEC à Beaumerie-Saint-Martin (62)	Valorisation énergétique
Traitement des déchets diffus spécifiques	Site METOSTOCK à Feuquières-en-Vimeu (80)	Enfouissement ou revalorisation énergétique



Les coûts du service déchets (en €)

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
 Date de reception de l'AR: 12/10/2026
 080-200070936-DE_2026_167-DE
 A G E D I

1. Les dépenses des prestations OMr, Recyclables et Verre

a) Les ordures ménagères

	Coûts 2025 en € TTC				Tonnages
	Collecte	Transfert	Traitement	TOTAL	2025
Porte-à-porte	920 508,40	395 564,01	1 583 368,91	2 899 441,32	10 401,63
Apport volontaire	85 004,57	15 750,11	63 044,74	163 799,42	414,16
TOTAL	1 005 512,97	411 314,12	1 646 413,65	3 063 240,74	10 815,79

La collecte des OMr en porte-à-porte est facturée via une part forfaitaire (564 502,93 € en 2025) et une part variable à la tonne en fonction des tonnages collectés et qui s'élèvent à 356 005,47 € au total pour cette année.

La collecte des OMr en apport volontaire est facturée à la tonne en fonction des tonnages collectés.

Le transfert des OMr est également facturé via une part forfaitaire et une part variable à la tonne. La part forfaitaire d'un total de 102 414,31 € en 2025 concerne la gestion du quai de transfert par le prestataire et s'applique donc aux 2 flux qui transitent par le quai (OMr et Recyclables). Cette part forfaitaire est répartie dans le bilan financier ci-dessus au prorata du tonnages par flux soit 86 031,26 € pour les OMr et 16 383,05 € pour les recyclables (tableau suivant). La part variable à la tonne est de 325 282,86 € au total en 2025 pour les OMr.

Les tonnes issues des collectes en porte-à-porte et celles en apport volontaire transitent toutes par le quai de transfert de Regnière-Ecluse avant d'être transportées au centre de traitement pour être enfouies. Les coûts de chaque prestation sont donc répartis à la tonne collectée. La part forfaitaire du transfert est aussi répartie au prorata du type de collectes (Porte-à-Porte/Apport Volontaire) selon le tonnage de chacune de ces collectes.

Le traitement des OMr est uniquement facturé à la tonne enfouie ce qui représente un coût de 849 635,91 € cette année. Une taxe nommée TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) votée par l'Etat s'ajoute également à chaque tonne entrante au centre de traitement. En 2025, montant de cette taxe était de 71,50 € la tonne soit un montant total de 765 0164,40 € facturés. L'Etat a également instauré une majoration sur la TGAP de 5,50 € la tonne. Cette majoration est appliquée sur toutes les tonnes enfouies à compter du 1^{er} juillet 2025 et représente un coût supplémentaire pour le service de 31 613,34 €. La date d'application de cette majoration dépend du département du lieu d'enfouissement, ici la Somme pour les ordures ménagères.

b) Les recyclables

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
080-200070936-DE_2026_167-DE
A G E D I

	Coûts 2025 en € TTC				Tonnages
	Collecte	Transfert	Tri + Refus	TOTAL	2025
Porte-à-porte	769 935,48	68 928,01	486 649,27	1 325 512,76	1 881,91
Apport volontaire	78 519,02	11 801,83	83 32,3,92	173 644,77	322,22
TOTAL	848 454,50	80 729,84	569 973,19	1 499 157,53	2 204,13

La facturation des recyclables suit le même principe que celles des ordures ménagères indiquées ci-dessus à savoir :

Pour la collecte en porte-à-porte, une part fixe forfaitaire (442 998,89 €) et une part variable à la tonne collectée (326 936,59 €).

Pour la collecte en apport volontaire, une facturation à la tonne collectée uniquement.

Pour le transfert, il y a donc la part forfaitaire répartie au prorata des tonnages (16 383,05 €) et la part à la tonne (64 346,79€). Le montant forfaitaire est également réparti dans le tableau bilan en fonction des types de collectes (Porte-à-Porte/Apport Volontaire) au prorata des tonnages de chaque collecte.

Pour le traitement, il s'agit d'une opération de tri des emballages et papiers facturée à la tonne entrante au centre de tri soit 485 573,22 € en 2025. La part des erreurs de tri est quant à elle facturée à la tonne constatée d'erreurs avec facturation du traitement par enfouissement et application de la TGAP soit un total de 84 399,97 € pour l'année 2025.

c) Le verre

	Coûts 2025	Tonnages
	Collecte du Verre	2025
Apport volontaire	146 650,43 €	2 104,48 t

La facturation du verre collecté en apport volontaire se fait uniquement à la tonne collectée.

Il n'y a pas de facturation de traitement, le verre étant livré directement au verrier et faisant l'objet d'un soutien financier pour sa valorisation.

2. Les déchèteries

a) Le transports des bennes

	Coûts 2025	Tonnages
	6 flux	2025
Transport des bennes	668 459,38	11 823,98

La facturation du transport des bennes est appliquée transportée. Chaque déchèterie a un tarif différent par qui la sépare de l'exutoire concerné.

Il y a 6 flux en benne dans chacune des 7 déchèteries : cartons, bois, ferrailles, déchets verts, gravats et encombrants.

b) Le traitement des déchets réceptionnés en benne

	Coûts 2025	Tonnages
	Traitement	2025
Déchets verts	101 865,36	3 656,92
Gravats	9 571,39	2 632,84
Bois	41 036,84	863,33
Encombrants	579 210,06	3 855,44
Ferrailles	<i>Recettes de revente</i>	420,51
Cartons	<i>Recettes de revente</i>	394,94
TOTAL traitement	731 683,65	11 823,98

La CCPM a des contrats avec différents exutoires pour traiter les déchets collectés en benne. Chaque exutoire facture la prestation de traitement à la tonne entrante sur son site. Seul le flux encombrants est concerné par l'application supplémentaire de la TGAP (57,20 € la tonne jusqu'en mai puis 61,60 € à compter de juin avec l'application de majoration décidée par l'Etat) puisque la partie non valorisable des encombrants, après les étapes de tri, est enfouie sur le département du Pas-de-Calais.

Les cartons et ferrailles étant revendus pour valorisation, il n'y a pas de coût de traitement.

c) La collecte et le traitement des déchets dangereux

	Coûts 2025	Tonnages
	Coût complet	2025
DDS	93 026,17	155,27

La CCPM a un contrat spécifique pour les déchets dangereux dits « DDS » : Déchets Diffus Spécifiques (peintures, acides, emballages souillés, batteries...etc).

Le prestataire fournit les caisses pour la réception de ces et de leur traitement. Les coûts de cette prestation so

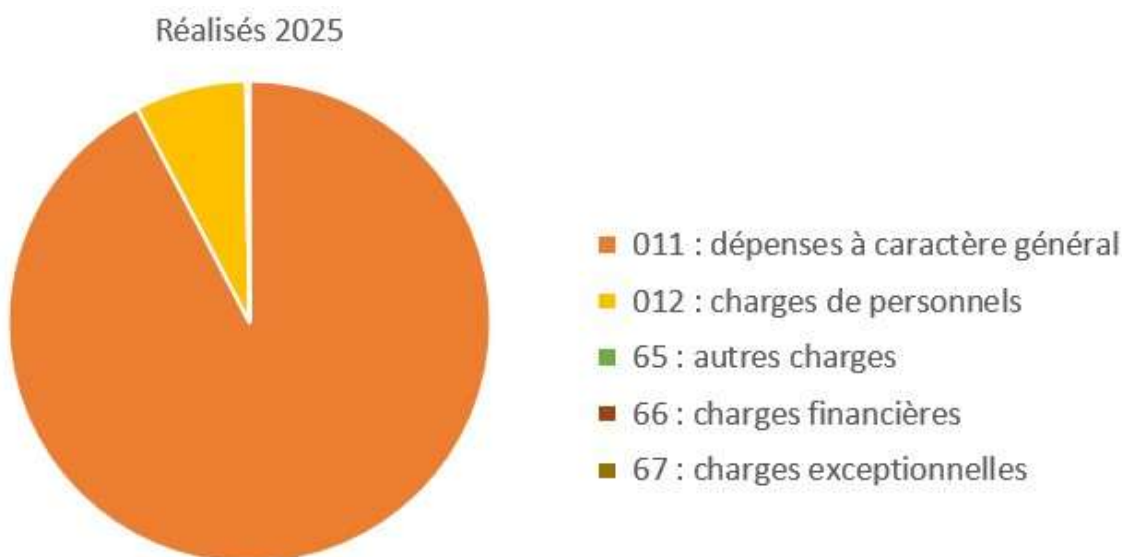
contenants » et à la tonne pour la partie « transport et traitement des déchets dangereux ». La TGAP de 16,40 € la tonne est également appliquée sur l'ensemble des DDS. Seule la collecte des batteries est gratuite et engendre une recette de rachat.

3. Le budget global du service déchets

Le **compte administratif 2025** par chapitre pour le service déchets est le suivant :

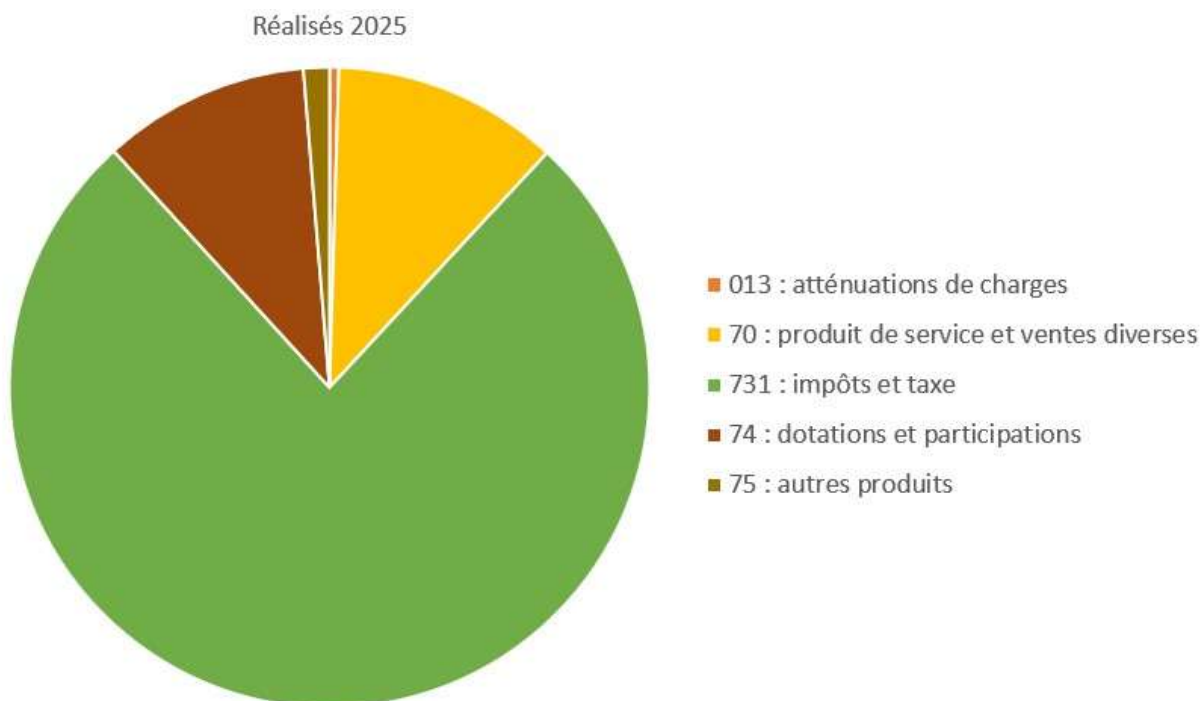
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	BP 2025	Réalisés 2025
total chapitre 011 : dépenses à caractère général	6 688 239,00 €	6 412 573,57 €
total chapitre 012 : charges de personnels	514 393,31 €	519 105,28 €
total chapitre 65 : autres charges	5 200,00 €	2 301,96 €
total chapitre 66 : charges financières	3 145,73 €	3 145,73 €
total chapitre 67 : charges exceptionnelles	10 000,00 €	9 892,80 €
TOTAUX DEPENSES	7 220 978,04 €	6 947 019,34 €

A noter : les dépenses de fonctionnement techniques et bâtimentaires pour les déchèteries ne sont pas incluses dans ce tableau bilan car elles sont prises en charge par le budget des services techniques de la CCPM. Les frais généraux des bureaux sont également à part, dans le budget général de la collectivité, de même que l'indemnité versée au Vice-président.



Les dépenses liées aux prestations de service représentent 92 % des dépenses annuelles du service.

RECETTES DE FONCT		
Chapitres	BP 2025	Réalisés 2025
total chapitre 013 : atténuations de charges	10 000,00 €	32 454,60 €
total chapitre 70 : produit de service et ventes diverses	858 000,00 €	795 666,93 €
total chapitre 731 : impôts et taxe	5 298 881,00 €	5 311 701,00 €
total chapitre 74 : dotations et participations	600 000,00 €	728 209,37 €
total chapitre 75 : autres produits	30 400,00 €	91 091,13 €
TOTAUX DEPENSES	6 797 281,00 €	6 959 123,03 €



Les 3/4 des recettes du service proviennent de La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les dépenses d'investissement 2025 :

- Achat de 8 bennes de déchèteries
- Achat d'une cuve à huile de vidange pour la déchèterie de Nouvion
- Achat de bacs à ordures ménagères (classique et pointe diamant)
- Achat d'étagères d'archivage pour les bureaux du service environnement

L'évolution de la TGAP : Il est important de noter que la TGAP a été fortement augmentée par l'Etat depuis 2020 en passant de 21,78 € à 70,18 € la tonne en 2024 puis 71,50 €HT en 2025, avec une majoration de 5,50 € la tonne en milieu d'année, pour chaque déchet enfouit.

Sur 2025, 48% des coûts de traitement sont liés à cette de taxe. Celle-ci s'applique également sur les refus de déchèteries.

4. Les différentes recettes du service

a) La TEOM

La principale recette du service « déchets » provient de la perception de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui est appliquée par l'Etat sur le foncier bâti. Le taux de la TEOM est voté chaque année par les élus de la CCPM en assemblée communautaire.

En 2025, ce taux était de 10,52 % pour les 3 communes côtières de Quend, Fort-Mahon et Le Crotoy. Et 15,51 % pour les 67 autres communes du territoire.

Ce taux est différencié car les 3 communes côtières disposent de services de collecte supplémentaires par rapport aux autres communes du fait de l'impact touristique. De plus, la valeur des bases locatives de ce secteur est plus importante car il y a de nombreux logements et résidences de vacances.

En 2025, le produit de la TEOM est de 5 308 480 €, soit environ 76 % des recettes du service.

b) La RSEOM

La Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères correspond à la facturation des professionnels qui utilisent le service de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et de traitement de celles-ci.

Chaque professionnel qui produit plus de 240 litres par semaine sur le trimestre est facturable de ces déchets non recyclables collectés en bac selon un barème tarifaire voté en assemblée communautaire.

Le prestataire comptabilise les bacs de plus de 500 professionnels et transmet chaque trimestre le détail des données de levées de bacs pour facturation pour le service déchets avec émission d'un titre de recette par la trésorerie.

En 2025, le tarif pour les communes du littoral (Fort Mahon, Le Crotoy et Quend) est de 0,0438 €/litre collecté et celui des communes rurales (toutes les autres) est de 0,0358 €/litre collecté. Celui-ci est différencié car il y a des collectes supplémentaires tout au long de l'année et en haute saison pour le littoral.

En 2025, le produit de la RSEOM s'élève à 564 080,00 €.

c) Le soutien des éco-organismes

La CCPM a signé des contrats avec différents éco-organismes qui lui permettent ainsi de bénéficier de soutiens financiers pour certaines prestations de collecte de déchets.

* DEEE = déchets d'équipements électriques et électroniques **DDS = Déchets Diffus Spécifiques

Nom de l'éco-organisme	Type de déchets	Soutien perçu en 2025
Citéo/Adelphe	Emballages recyclables	en attente
Citéo/Adelphe	Papiers recyclables	44 712,42
Ecosystem	DEEE* en déchèteries	35 807,33
Eco-maison	Mobilier en déchèteries	en attente
Eco-DDS**	Déchets dangereux en déchèteries	1 846,00



Citéo prend donc en charge financièrement une partie des coûts du service liés aux emballages et aux papiers. Quant aux éco-organismes en déchèterie, ils permettent à la fois une collecte et un traitement gratuit des déchets de ces filières et le versement de soutiens financiers. D'où l'intérêt de développer au maximum ces partenariats sur les déchèteries et ainsi détourner des filières payantes les déchets éligibles.

d) Les reventes de matières

Les Recyclables triés au centre de tri sont mis en balle par matière et revendus à des usines en vue de leur réemploi. Il existe 12 fractions de matières différentes en sortie de centre de tri. Les prix de reprise à la tonne fluctuent mensuellement en fonction des cours des marchés. Certaines matières sont reprises à 0 € la tonne.

La CCPM a signé des contrats de reprise avec les sociétés EPR et Véolia pour la partie papiers et emballages.

Montants des produits de la revente des recyclables en 2025 par matière :

		Date de transmission de l'acte: 12/10/2026 Date de reception de l'AR: 12/10/2026 080-200070936-DE_2026_167-DE A G E D I	
Code déchets	Descriptif	matière	
JMR 1.11	Journaux, Papiers...	33 798,91 €	
EMR 5.02	Emballages cartonnettes	32 166,09 €	
Mix PET Foncé	Emballages en plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes...)	60 515,67 €	
Mix PET Clair			
Mix PEHD			
PP	Emballages en plastiques (pot, barquettes...)	-	€
PS			
Film PE	Films plastiques	-	€
Tétra	Briques alimentaires	315,51 €	
Acier	Boites de conserve	8 843,09 €	
Aluminium	Boites et barquettes alu	12 632,11 €	
GM	Mélange Papier/Cartons	-	€
TOTAL		148 271,38 €	

Le Verre bénéficie d'un soutien spécifique et fait l'objet d'un contrat de reprise à part avec la société O-I France. Il est collecté puis livré directement chez un verrier à Wingles en vue de son recyclage. En 2025, le montant du soutien perçu pour le verre collecté sur le territoire était de 39 723,68 €.

e) La facturation des professionnels en déchèteries

Les dépôts des professionnels en déchèteries sont facturés semestriellement en fonction du type de déchets et du volume constaté par le gardien et d'un commun accord avec le professionnel sur cette estimation.

Les tarifs sont les suivants : 20 € le m³ de bois ou d'encombrants, 15 € le m³ de gravats et 10 € le m³ de déchets verts.

En 2025, le produit de la facturation des professionnels en déchèteries était de 43 107,97 €.

La prévention des déchets

1. Promouvoir le compostage domestique auprès des foyers

La collectivité propose une subvention de 20€ pour l'achat d'un composteur individuel sur présentation d'un dossier de demande et d'une facture d'achat.

21 dossiers ont été déposés en 2025.

Une réflexion sera menée en 2026 pour rendre cette aide plus incitative étant donné la faible quantité de demande cette année encore.



2. Promouvoir le compostage auprès des cantines scolaires

Des tables de tri ont été installées dans les cantines du territoire afin de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire.



Un aéro-composteur a été installé à Fort-Mahon.



3. Sensibiliser les habitants

Dans le cadre du projet de territoire, il était prévu la création de deux postes d'ambassadeurs du tri afin de sensibiliser le public au tri et aux enjeux environnementaux. Le recrutement a été organisé fin 2024 et deux ambassadeurs ont intégré le service déchets en janvier 2025 pour une durée d'un an renouvelable.

Hormis les ambassadeurs, la CCPM communique essentiellement auprès des habitants via son site internet, sa page facebook et ses journaux communautaires pour transmettre les actualités sur le service déchets.

Des affiches autocollantes pour les bacs ou les colonnes guides du tri sont réalisés en interne par le service cohabitants, des gîtes et des professionnels qui en font la demande.

4. Promouvoir le réemploi

Par un conventionnement avec l'Association 2^{ème} Chance qui récupère gratuitement les dépôts des usagers sur les déchèteries d'Agenvillers, Domqueur, Noyelles-sur-Mer/Nouvion et Quend d'objets du quotidien afin de leur donner une nouvelle vie.

L'association customise, répare et revend pour son compte sur ses sites d'Abbeville et de Nouvion.



Les collectes spécifiques

1. Collecte des déchets d'amiante lié sur rendez-vous

Suite à la réussite de l'opération expérimentale menée en 2023, la collectivité a décidé de renouveler annuellement la collecte des déchets d'amiante lié sur rendez-vous sur 3 déchetteries.

Cette année, les collectes ont eu lieu à Quend (matinée du 29/10/2025), Domqueur (matinée du 30/10/2025) et Nouvion (matinée du 04/11/2025),

Le volume maximum autorisé était toujours de 1 m³ par foyer et la taille limitée à 2 m de longueur maximum. Les déchets devaient être conditionnés dans des sacs étanches fermés, des big bags ou sous film avec double ensachage obligatoire. Les usagers devaient eux-mêmes déposer leurs colis dans la benne mis à disposition pour l'occasion.



Date de transmission de l'acte: 12/10/2026

Date de réception de l'AR: 12/10/2026

080-200070936-DE_2026_167-DE

A G E D I



Sur les 3 demi-journées, il a été collecté 18,96 t pour un coût total de 20 536,51 € (mise à disposition de 5 bennes, transport et traitement) pour 72 inscriptions.

Cette prestation a fait l'objet d'un lot lors des appels d'offres pour les marchés de déchèteries renouvelés en février 2024. C'est la société Véolia qui a été attributaire de ce lot pour 4 ans.

2. Opération « Hauts-de-France Propres »

« Hauts-de-France Propres » est une opération de nettoyage de la nature conduite par la région et organisée par les fédérations de chasse et de pêche.

La CCPM est le relais entre la Région Hauts-de-France et les fédérations et associations de chasse et de pêche du département. Elle redistribue les gants, les baudriers et les sacs poubelles fournis par ces fédérations et prend à sa charge la mise à disposition de bennes et le traitement des déchets collectés par les associations du territoire que se sont inscrites à l'opération.



En 2025, l'opération s'est déroulée les 14, 15 et 16 mars.

Au sein de la collectivité 6 points de collecte ont permis de collecter 3 tonnes d'encombrants et 2,46 tonnes de pneus pour un coût total de l'opération de 4 467,07 €.

Une consultation spécifique est réalisée chaque année pour cette opération et l'attributaire était la société Veolia.

Annexe 1 : Calendrier

Planning Collecte Ordures ménagères et Collecte Sélective – Secteur Authie-Maye et Haut-Clocher

BAC NOIR ET SACS JAUNES

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Ailly-le-Haut-Clocher Buigny-l'Abbé Le Crotoy Fort-Mahon <u>Quend</u>	Arry Bernay-en-Ponthieu <u>Bussus-lès-Yaucourt</u> Cocquerel Favières Francières Long St-Quentin-en-Tourmont Rue Vercourt Villers-sur-Authie	Argoules Crécy-en-Ponthieu Dominois <u>Machy</u> Machiel Nampont Regnière-Écluse Saint-Riquier <u>Vron</u> Vironchaux	Le Boisle Dompiere-sur-Authie Estrées-les-Crécy Ligescourt Ponches-Estruval Pont-Rémy <u>du 1^{er}/04 au 30/09</u> <u>QUE les ordures</u> <u>ménagères</u> Le Crotoy Fort-Mahon <u>Quend</u>	Boufflers Brailly-Cornehotte Brucamps Coulouvillers Cramont Domqueur Ergnies Fontaine-sur-Maye Froyelles Gorenflos Gueschart Maison-Ponthieu Maison-Roland Mesnil-Domqueur Moufflers Neuilly-le-Dien Noyelles-en-Chaussée Oneux Villers-sous-Ailly Yvrench Yvrencheux



Rappel : les bacs doivent être sortis la veille des collectes. Les sacs jaunes doivent être déposés à côté du bac. Les usagers qui ont un vieux bac (type bac OM 2 roues de moins de 360 litres) peuvent mettre leurs emballages et papiers recyclables dedans sans sac jaune. Mettre « TRI » sur la cuve ou peindre le couvercle en jaune.



Planning Collecte Ordures ménagères et Collecte Sélective – Secteur Nouvion



BAC VERT ET BAC JAUNE

Collecte Ordures ménagères		
Lundi	Mardi	Mercredi
Forest-Montiers Noyelles-sur-mer Ponthoile Port-le-Grand	Hautvillers-Ouville Nouvion Sailly-Flibeaucourt Le Titre	Agenvillers <u>Buigny-St-Maclou</u> Canchy Domvast Forest-l'Abbaye Gapennes Lamotte-Buleux Millencourt-en-Ponthieu Neuilly-l'Hôpital



Collecte sélective	
Jeudi	Vendredi
Forest-Montiers Noyelles-sur-mer Nouvion Ponthoile Port-le-Grand Sailly-Flibeaucourt	Agenvillers Buigny-St-Maclou Canchy Domvast Gapennes Hautvillers-Ouville Forest-l'Abbaye Lamotte-Buleux Millencourt-en-P. <u>Neuilly-l'Hôpital</u> Le Titre

Rappel : le bac doit être sorti la veille des collectes et présenté avec la poignée côté habitation.



Annexe 2 : Calendriers de collecte

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
080-200070936-DE_2026_167-DE
A G E D I

Sur les communes de Quend, Fort-Mahon et Le Crotoy : collectes supplémentaires des professionnels (campings, restaurants, commerces, établissements de santé...), en plus du passage hebdomadaire :

- ✓ Dimanche matin : mars, juin, septembre et octobre
- ✓ Samedi et dimanche : avril et mai
- ✓ Tous les jours : juillet et août

Sur les communes de Rue et Crécy-en-Ponthieu : collectes supplémentaires des professionnels (campings, restaurants, commerces, établissements de santé...) : un passage en plus par semaine toute l'année, en plus du passage hebdomadaire.

Sur la commune de Saint-Riquier, un passage en plus par semaine toute l'année, en plus du passage hebdomadaire dans les établissements suivants :

- ✓ Maison de retraite
- ✓ Cantine scolaire
- ✓ Centre Culturel Départemental

Campings des communes de Villers-sur-Authie, Nampont, St-Quentin-en-Tourmont, Rue, Dominois, Favières, Argoules : collectes les vendredis et dimanches de juillet et août, en plus du passage hebdomadaire. (Liste complète des campings concernées indiquées dans le marché de collecte)

Campings de Forest-Montiers, Ponthoile, Noyelles-sur-mer : collectes les vendredis de juillet et août, en plus du passage hebdomadaire.





Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

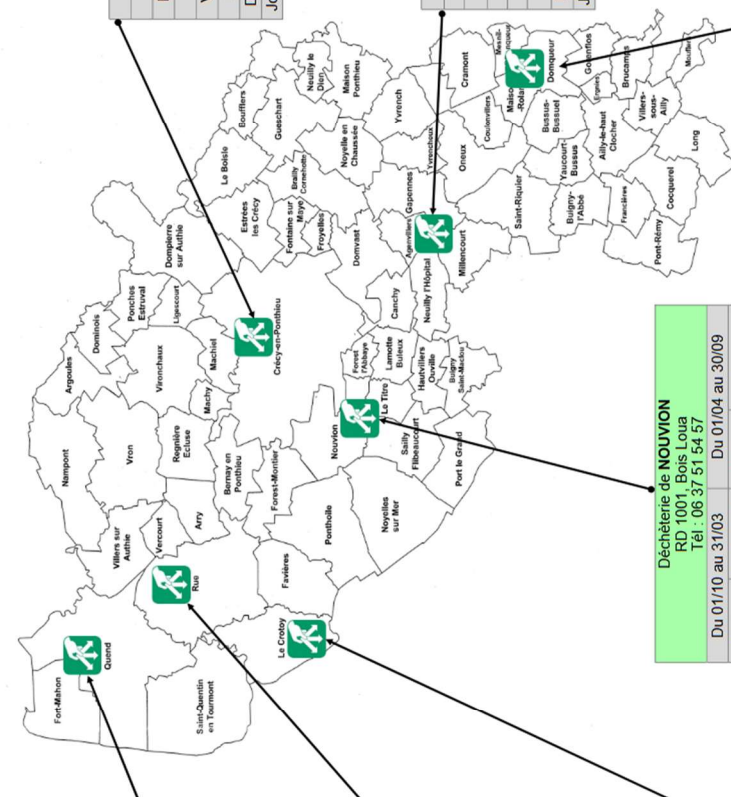
À compter du 10 septembre 2024

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Déchèterie de QUEND Hameau de Monchaux - RD 32 Tél : 06 89 75 35 96				
Du 01/10 au 31/03		Du 01/04 au 30/09		
Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
9h - 11h45	14h - 18h45	FERMÉE	14h - 17h45	Lundi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Mardi
FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	Mercredi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Jeudi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Vendredi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Samedi
FERMÉE	FERMÉE	9h - 11h45	FERMÉE	Dimanche
FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	Jours fériés

Déchèterie de RUE Route du Crotoy Tél : 06 70 78 74 32				
Du 01/10 au 31/03		Du 01/04 au 30/09		
Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Lundi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Mardi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Mercredi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Jeudi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Vendredi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Samedi
FERMÉE	FERMÉE	9h - 11h45	14h - 17h45	Dimanche & Jours fériés

Déchèterie du CROTOY Rue des Abattoirs Tél : 06 89 75 28 64				
Du 01/10 au 31/03		Du 01/04 au 30/09		
Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Lundi
FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	Mardi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Mercredi
9h - 11h45	14h - 18h45	FERMÉE	14h - 17h45	Jeudi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Vendredi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Samedi
FERMÉE	FERMÉE	9h - 11h45	FERMÉE	Dimanche
FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	Jours fériés



Déchèterie de CRÉCY-EN-PONTHIEU Rue des Chasses Marées Tél : 06 70 78 74 70 / 03 22 28 94 77				
Du 01/10 au 31/03		Du 01/04 au 30/09		
Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
9h - 11h45	14h - 18h45	FERMÉE	14h - 17h45	Lundi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Mardi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Mercredi
9h - 11h45	14h - 18h45	FERMÉE	14h - 17h45	Jeudi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Vendredi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Samedi
FERMÉE	FERMÉE	9h - 11h45	FERMÉE	Dimanche
FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	Jours fériés

Déchèterie d' AGENVILLERS Route de Gapennes Tél : 07 86 29 91 20				
Du 01/10 au 31/03		Du 01/04 au 30/09		
Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Lundi
FERMÉE	FERMÉE	9h - 11h45	14h - 17h45	Mardi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Mercredi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Jeudi
9h - 11h45	14h - 18h45	FERMÉE	14h - 17h45	Vendredi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Samedi
FERMÉE	FERMÉE	9h - 11h45	FERMÉE	Dimanche
FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	Jours fériés

Déchèterie de DOMQUEUR Route de Saint-Riquier - RD 12 Tél : 06 01 34 25 83				
Du 01/10 au 31/03		Du 01/04 au 30/09		
Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Lundi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Mardi
9h - 11h45	14h - 18h45	FERMÉE	14h - 17h45	Mercredi
FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	14h - 17h45	Jeudi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Vendredi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Samedi
FERMÉE	FERMÉE	9h - 11h45	FERMÉE	Dimanche
FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	Jours fériés

Déchèterie de NOUVION RD 1001, Bois Loua Tél : 06 37 51 54 57				
Du 01/10 au 31/03		Du 01/04 au 30/09		
Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Lundi
9h - 11h45	14h - 18h45	FERMÉE	14h - 17h45	Mardi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Mercredi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Jeudi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Vendredi
9h - 11h45	14h - 18h45	9h - 11h45	14h - 17h45	Samedi
FERMÉE	FERMÉE	9h - 11h45	FERMÉE	Dimanche
FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	Jours fériés

Annexe 4 : Les marchés pu

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
 Date de reception de l'AR: 12/10/2026
 080-200070936-DE_2026_167-DE
 A G E D I

n° marché	Titulaire	Intitulé du marché	Durée
202313LOT1	Véolia	Transport des bennes des 6 flux de déchèteries	1er février 2024 au 31 janvier 2028
202313LOT 2	Derichebourg	Valorisation des ferrailles issus des déchèteries	
202313LOT 3	Véolia	Valorisation des cartons issus des déchèteries	
20213LOT4	Astradec	Valorisation du bois issus des déchèteries	
202313LOT5	Sede	Valorisation des déchets verts	
202313LOT6	Véolia	Valorisation des gravats	
202313LOT7	Astradec	Traitement ou tri des encombrants	
202313LOT8	Métostock	Collecte et traitement des DDS	
		PSE 2 : fourniture local Le Crotoy	
202313LOT9	Véolia	Collecte ponctuelle et traitement de l'amiante	
202101LOT1	Véolia	Collecte des ordures ménagères résiduelles et sélectives et gestion de la redevance OM	1er mai 2021 au 30 avril 2026 reconductible 2 x 12 mois
202101LOT4	Véolia	Gestion du quai de transfert de Regnière-Ecluse	
202101LOT5	Véolia	Traitement des ordures ménagères résiduelles	
202101LOT6	Véolia	Tri conditionnement des emballages et papiers	
		Elimination des refus de tri	
202312LOT1	Véolia	Collecte des colonnes d'apport volontaire Verre	1er février 2024 au 30 avril 2026 - reconductible 2 x 12 mois
	Mineris	Sous-traitance Véolia Collecte Verre	
202312LOT2	Véolia	Collecte des colonnes d'apport volontaire OMR et Sélectives	1er février 2024 au 30 avril 2026 - reconductible 2 x 12 mois

Synthèse des chiffres

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
080-200070936-DE_2026_167-DE
A G E D I

Ordures ménagères

	Coûts 2025 en € TTC				Tonnages	Tonnages	
	Collecte	Transfert	Traitement	TOTAL	2025	2024	
Porte-à-porte	920 508	395 564	1 583 369	2 899 441	10 402	10 634	
Apport volontaire	85 005	15 750	63 045	163 799	414	370	Coût total 2024
TOTAL	1 005 513	411 314	1 646 414	3 063 241	10 816	11 004	2 940 476

Prestations complémentaires : gestion de la Redevance Spéciale pour 2025 : 65 066,45 € TTC

Part de la ajoration TGAP 2025 de 5 €/t/tonne à partir de juin 2025 : surcoût de 31 613,34 €TTC

Papiers et emballages

	Coûts 2025 en € TTC				Tonnages	dont refus	Tonnages	dont refus	
	Collecte	Transfert	Tri + Refus	TOTAL	2025	2025	2024	2024	
Porte-à-porte	769 935	68 928	486 649	1 325 513	1 881,91		1 959		
Apport volontaire	78 519	11 802	83 324	173 645	322,22		365		Coût total 2024
TOTAL	848 455	80 730	569 973,19	1 499 158	2 204	512	2 324	657	1 547 042

Verre

	Coûts 2025	Tonnages	Tonnages	
	Collecte	2025	2024	
Apport volontaire	146 650	2 104	2 177	149 061

Déchèteries

	Coûts 2025	Tonnages	Tonnages	
		2025	2024	
Transport des bennes				Coût 2024
Transport 6 flux	668 459			653 348

Traitement des déchets

	Coûts 2025	Tonnages	Tonnages	
Déchets verts	101 865	3 656	4 659	
Gravats	9 571	2 632	2 409	
Bois	41 037	863	884	
Encombrants	579 210	3 855	4 178	
Ferrailles	0	420	428	
Cartons	0	395	331	Coût 2024
TOTAL traitement	731 684	11 821	12 890	763 410

Transport et traitement des déchets dangereux avec location de contenants

	Coûts 2025	Tonnages	Tonnages	Coût 2024
DDS	93 026	155	131,26	90 991

				Coût 2024
TOTAL toutes déchèteries pour 2025	1 493 169	11 976	131,26	1 507 749